



Évreux, le 1^{er} avril 2016

SECURITE ROUTIERE

Pour des vacances en toute sécurité

Le préfet communique

Depuis le début de l'année, on déplore, sur les routes de l'Eure, 7 tués, 53 accidents et 68 blessés (*chiffres provisoires arrêtés au 27 mars 2016*).

Aussi, à la veille des vacances scolaires de printemps qui génèrent d'importants flux de circulation, **j'appelle à nouveau l'ensemble des usagers de la route à la plus grande prudence ainsi qu'au strict respect** du code de la route.

Dans le sens des départs, le samedi 2 avril est classé **VERT** au niveau national et **ORANGE** en Bourgogne et en Rhône-Alpes. Il convient donc avant de partir, de s'informer sur les conditions de circulation, les prévisions météorologiques et l'état des routes en cliquant sur les liens suivants : www.bison-fute.gouv.fr et www.meteofrance.com

La sécurité routière est une priorité pour les services de l'État, mais rien ne sera durablement acquis si les conducteurs ne se convainquent pas des dangers de la route et n'adoptent pas, dans leurs habitudes, au volant, les recommandations qui sont régulièrement rappelées et dont le but est de préserver leur intégrité physique et celle des autres usagers de la route.

Les forces de l'ordre seront particulièrement mobilisées le long des routes pour que les trajets durant les vacances ou les sorties à moto restent des moments de bonheur.

Conseils en matière de sécurité routière

Rouler plus longtemps que d'habitude, parfois de nuit, sur des routes et autoroutes très fréquentées, faire de longs trajets à l'occasion des vacances alors que l'on n'a pas conduit depuis quelque temps, rester attentif aux autres sur plusieurs centaines de kilomètres et ce, jusqu'à destination ; tous ces aspects nécessitent une vigilance et une concentration maximales.

C'est pourquoi, il est indispensable d'adopter les réflexes suivants :

- Vérifier l'état des pneumatiques et leur pression, l'état des feux de signalisation, sans oublier les phares antibrouillard (avoir à bord des ampoules de rechange),
- vérifier l'état des balais d'essuie-glace, nettoyer le pare-brise, les vitres et les rétroviseurs avant de démarrer (se munir en permanence du nécessaire pour essuyer et désembuer),
- vérifier également le bon état des freins et la présence dans l'habitacle d'un gilet de sécurité ainsi que celle dans le véhicule, d'un triangle de présignalisation homologué. Ces deux équipements sont obligatoires.

SÉCURITÉ ROUTIÈRE
TOUS RESPONSABLES

René BIDAL

Contact presse :

Service départemental de la communication interministérielle : 02.32.78.27.33 / 27.35